République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 juillet 2012

SCHÉMA PROSPECTIF D'UTILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 juillet 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

<u>Etaient présents ou</u> <u>représentés :</u> M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Laurent SCHNEIDER suppléant de M. Eric PALOC, Monsieur Lionel VIN suppléant de M. Sébastien LAINE

Procurations:

Mme Anne-Marie DEJEAN à M. Jean-Marcel JOVER, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés:

Mme Agnès CONSTANT

Absents:

M. Maurice DEJEAN, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, M. Eric CORBEAU, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Jacky GALABRUN

Quorum: 23 Présents: 35 Votants: 37 Pour 37
Contre 0
Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 24 juillet 2006, par laquelle le Conseil communautaire a créé et transféré à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault une compétence facultative « animation et études d'intérêt général pour la mise en œuvre des plans d'actions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux Lez-Mosson-Etangs palavasiens et du Fleuve Hérault »,

Vu qu'au titre de cette compétence, et au vu des tensions existantes sur les ressources en eau et des impacts qu'auraient inévitablement des pénuries en eau sur le développement de la moyenne vallée de l'Hérault, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de lancer l'étude d'un schéma prospectif de l'utilisation de la ressource en eau,

Vu que cette l'en étude a été réalisée en 2010/11 dans laquelle ont été prises en compte trois composantes principales de la ressource en eau : l'eau potable ; l'irrigation ; le besoin du milieu aquatique et des activités liées au fleuve,

Considérant qu'il est maintenant nécessaire d'affiner le programme d'investissement et de définir les bons niveaux de mutualisation et de gouvernance,

Considérant que ce schéma devra donc répondre aux objectifs suivants :

- Analyse des projections d'investissements sur l'ensemble du territoire concerné, à partir des propositions contenues dans l'étude prospective de la ressource en eau, en prenant en compte les solutions locales, les solutions intercommunales et les travaux à engager pour l'amélioration du rendement des réseaux. Cette analyse comportera un chiffrage des investissements à engager et un modèle économique de financement prenant en compte les investissements, leur amortissement et l'impact sur le prix de l'eau.
- Propositions de structuration de la maîtrise d'ouvrage en proposant différentes échelles de structure de gestion, différents scénarios de champs de compétences et un phasage de la structuration dans le temps pour l'intégration progressive des différents acteurs
- Mesure des impacts opérationnels des choix réalisés par le comité de pilotage et les élus représentant les structures existantes (impact sur le matériel et le personnel, harmonisation du prix de l'eau ...).

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de lancer cette opération,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,

18	(8)		Communauté de Commune Vallée de l'Héraul		
SCHE			ement prévisionnel ATION DE LA RESSOU	RCE EN EAU	
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	HONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	HONTANT (HT)	TAUX
Frais d'Etuda	39 300,00 €	100%	Agence de l'Esu	19 700,00 C	50%
			Conseil général de l'Hérault	11 900,00 €	30%
			PART FINANCEURS	31 500,00 C	90%
			PART CCVH	7 800,00 C	20%
TOTAL HT	39 300,00 € 47 002,80 €	100%	TOTAL HT	39 300,00 € 47 007,80 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau, le Conseil général de l'Hérault, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 679 le 18/07/12

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120716-Imc117987-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé: Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

Louis VILLARET